

# Avis de **convocation 2011**

Les actionnaires sont conviés par le Conseil d'administration à l'**assemblée générale mixte**

qui se tiendra le  
**mardi 28 juin 2011**  
**à 14 heures**

**SALLE WAGRAM**  
39-41, avenue de Wagram  
75017 Paris

Cher Actionnaire,

L'assemblée générale constitue un moment clef d'échange entre Alstom et ses actionnaires. Elle vous permet de vous exprimer sur tous les sujets liés à la marche du Groupe, tels que les activités, les résultats, les perspectives, la stratégie ainsi que le gouvernement d'entreprise. Elle vous donne ainsi l'occasion de prendre part aux décisions importantes en votant les résolutions soumises par le Conseil d'administration, quel que soit le nombre d'actions que vous détenez.

Je suis très attaché à cet événement et compte tout particulièrement sur votre participation à cette assemblée générale.

Cette année, le Conseil d'administration a décidé de proposer la distribution d'un dividende de € 0,62 par action, correspondant à un taux de distribution d'environ 40 %, supérieur aux 30 % des années précédentes. En cas d'approbation, le dividende sera versé le 5 juillet 2011.

Je vous remercie de votre confiance et de votre fidélité et vous donne rendez-vous le 28 juin prochain.

**Patrick Kron**  
Président-Directeur Général

**ALSTOM**

<b>1</b>	<b>Ordre du jour de l'assemblée</b>	<b>3</b>
<b>2</b>	<b>Comment participer à notre assemblée</b>	<b>4</b>
<b>3</b>	<b>Présentation des résolutions</b>	<b>7</b>
<b>4</b>	<b>Rapports des Commissaires aux comptes</b>	<b>10</b>
<b>5</b>	<b>Le Conseil d'administration</b>	<b>14</b>
	Composition du Conseil d'administration	14
	Informations complémentaires sur les administrateurs dont le renouvellement du mandat est proposé à l'assemblée	21
<b>6</b>	<b>Textes des résolutions</b>	<b>23</b>
<b>7</b>	<b>Alstom en 2010/11 : Exposé sommaire</b>	<b>26</b>
<b>8</b>	<b>Résultats et autres éléments caractéristiques de la Société relatifs aux cinq derniers exercices</b>	<b>29</b>
<b>9</b>	<b>Demande d'envoi de documents et de renseignements</b>	<b>31</b>

## Recommandations préalables

L'assemblée générale commencera à 14 heures précises. L'accueil des actionnaires débutera à 12h30. Il convient :

- de se présenter à l'accueil, muni de la carte d'admission, pour signer la feuille de présence ;
- de ne pénétrer dans la salle qu'avec le dossier de l'assemblée et le boîtier de vote électronique, remis au moment de la signature de la feuille de présence ;
- de vous conformer aux indications données en séance pour les modalités pratiques du vote.

L'ensemble des documents relatifs à l'assemblée générale visés à l'article R. 225-73-1 du Code de commerce ainsi que le Document de Référence du Groupe pour l'exercice 2010/11 déposé auprès de l'AMF, qui contient notamment les éléments du rapport du Conseil d'administration sur la gestion du Groupe (voir page 7 ci-après), sont en ligne sur notre site Internet [www.alstom.com](http://www.alstom.com) (rubrique Investisseurs/Assemblée générale).

Vous pouvez les consulter et les télécharger.

Ces documents sont également disponibles au siège social de la Société, 3, avenue André-Malraux, 92300 Levallois-Perret.

Pour recevoir les documents et renseignements visés par l'article R. 225-83 du Code de commerce, compléter la demande d'envoi de documents à votre disposition en page 31 de ce document.

**Vous pourrez suivre les présentations et les débats, en direct et en différé, sur notre site Internet.**

# 1 Ordre du jour de l'assemblée

Les actionnaires d'Alstom sont conviés par le Conseil d'administration en assemblée générale mixte, à l'effet de délibérer sur l'ordre du jour suivant :

## À TITRE ORDINAIRE

- Rapport de gestion du Conseil d'administration.
- Rapport des Commissaires aux comptes sur les comptes annuels de l'exercice clos le 31 mars 2011.
- Rapport des Commissaires aux comptes sur les comptes consolidés de l'exercice clos le 31 mars 2011.
- Rapport spécial des Commissaires aux comptes sur les conventions et engagements réglementés.
- Approbation des comptes sociaux et des opérations de l'exercice clos le 31 mars 2011.
- Approbation des comptes consolidés et des opérations de l'exercice clos le 31 mars 2011.
- Affectation du résultat.
- Renouvellement du mandat d'administrateur de M. Patrick Kron.
- Renouvellement du mandat d'administrateur de Mme Candace Beinecke.
- Renouvellement du mandat d'administrateur de M. Jean-Martin Folz.
- Renouvellement du mandat d'administrateur de M. James W. Leng.
- Renouvellement du mandat d'administrateur de M. Klaus Mangold.
- Renouvellement du mandat d'administrateur de M. Alan Thomson.
- Autorisation à donner au Conseil d'administration à l'effet d'opérer sur les actions de la Société.

## À TITRE EXTRAORDINAIRE

- Rapport du Conseil d'administration.
- Rapport spécial des Commissaires aux comptes.
- Autorisation à donner au Conseil d'administration de réduire le capital social par annulation d'actions.
- Pouvoirs pour l'exécution des décisions de l'assemblée générale et pour les formalités.

## 2 Comment participer à notre assemblée

### CONDITIONS À REMPLIR POUR PARTICIPER À L'ASSEMBLÉE

Tout actionnaire, quel que soit le nombre d'actions qu'il possède, peut participer à l'assemblée, s'y faire représenter par un autre actionnaire ou son conjoint ou le partenaire avec qui il a conclu un pacte civil de solidarité. Il peut également se faire représenter par toute autre personne physique ou morale de son choix (article L. 225-106 du Code de commerce) ou voter par correspondance. Toutefois, seuls sont admis à participer à l'assemblée, les actionnaires qui auront justifié de leur qualité dans les conditions fixées par l'article R. 225-85 du Code de commerce. Pour assister personnellement à cette assemblée, vous y faire représenter ou voter par correspondance, vous devez donc justifier de votre qualité d'actionnaire dans les conditions suivantes :

– si vous détenez des **actions nominatives**, celles-ci doivent être enregistrées à votre nom dans les comptes de titres nominatifs tenus pour le compte de

la Société par BNP Paribas Securities Services, le 3<sup>e</sup> jour ouvré précédant l'assemblée à 0 heure, soit le jeudi 23 juin 2011 à 0 heure (heure de Paris) ;

– si vous détenez des **actions au porteur**, celles-ci doivent être enregistrées dans les comptes tenus par l'intermédiaire financier habilité qui assure la gestion de votre compte titres, le 3<sup>e</sup> jour ouvré précédant l'assemblée à 0 heure, soit le jeudi 23 juin 2011 à 0 heure (heure de Paris). Votre enregistrement est matérialisé par une attestation de participation délivrée par l'intermédiaire financier et annexée au formulaire ci-joint.

Tout actionnaire ayant déjà exprimé son vote par correspondance, envoyé un pouvoir ou demandé une carte d'admission, ne peut plus choisir un autre mode de participation, mais peut céder tout ou partie de ses actions.

Vous désirez assister à l'assemblée :  
cochez ici.

Pour être représenté(e) à l'assemblée :  
cochez ici.

Vous êtes actionnaire au porteur

**IMPORTANT : avant d'exercer votre choix, veuillez prendre connaissance des instructions situées au verso / Before selecting, please see instructions on reverse side.**  
**QUELLE QUE SOIT L'OPTION CHOISIE, DATER ET SIGNER AU BAS DU FORMULAIRE / WHICHEVER OPTION IS USED, DATE AND SIGN AT THE BOTTOM OF THE FORM**

**A.** Je désire assister à cette assemblée et demande une carte d'admission : dater et signer au bas du formulaire // I wish to attend the shareholder's meeting and request an admission card : date and sign at the bottom of the form.  
**B.** J'utilise le formulaire de vote par correspondance ou par procuration ci-dessous, selon l'une des 3 possibilités offertes // I prefer to use the postal voting form or the proxy form as specified below.

**ALSTOM**  
S.A. AU CAPITAL DE 2.061.103.821 €  
Siège Social :  
3, avenue André Malraux  
92300 LEVALLOIS-PERRET  
B 389 058 447 RCS NANTERRE

**ASSEMBLEE GENERALE MIXTE** convoquée pour le 28 juin 2011 à 14 heures, à Salle Wagram, 39-41 Av. de Wagram - 75017 Paris.  
**COMBINED GENERAL MEETING** to be held on June 28, 2011 at 2:00 pm at Salle Wagram, 39-41 Av. de Wagram - 75017 Paris.

**CADRE RESERVE / For Company's use only**  
Identifiant / Account  
Nombre d'actions / Number of shares  
Nombre de voix / Number of voting rights  
Nominatif Registered VS / single vote  
Porteur / Bearer VD / double vote

**JE VOTE PAR CORRESPONDANCE // I VOTE BY POST**  
Cf. au verso renvoi (2) - See reverse (2)  
Je vote **OUI** à tous les projets de résolutions présentés ou agréés par le Conseil d'Administration ou le Directoire ou la Gérance, à l'**EXCEPTION** de ceux que je signale en noirissant comme ceci ■ la case correspondante et pour lesquels je vote **NON** ou je m'abstiens.  
I vote **FOR** all the draft resolutions approved by the Board of Directors **EXCEPT** those indicated by a shaded box - like this ■, for which I vote against or I abstain.  
Sur les projets de résolutions non agréés par le Conseil d'Administration ou le Directoire ou la Gérance, je vote en noirissant comme ceci ■ la case correspondant à mon choix.  
On the draft resolutions not approved by the Board of Directors, I cast my vote by shading the box of my choice - like this ■.

1	2	3	4	5	6	7	8	9	Oui / Yes	Non/No	F	Oui / Yes	Non/No
10	11	12	13	14	15	16	17	18	A	Abst/Abs	G	Abst/Abs	
19	20	21	22	23	24	25	26	27	B		H		
28	29	30	31	32	33	34	35	36	C		I		
37	38	39	40	41	42	43	44	45	D		J		
									E		K		

Si des amendements ou des résolutions nouvelles étaient présentés en assemblée // In case amendments or new resolutions are proposed during the meeting  
- Je donne pouvoir au Président de l'A.G. de voter en mon nom. // I appoint the Chairman of the meeting to vote on my behalf ..  
- Je m'abstiens (l'abstention équivaut à un vote contre). // I abstain from voting (is equivalent to a vote against) ..  
- Je donne procuration (cf. au verso renvoi 3) à M., Mme ou Mlle, Raison Sociale .. pour voter en mon nom // I appoint (see reverse 3) Mr, Mrs or Miss, Corporate Name to vote on my behalf

Pour être prise en considération, toute formule doit parvenir au plus tard :  
sur 1<sup>re</sup> convocation / on 1st notification  
27 juin 2011 / June 27, 2011

à / to BNP PARIBAS SECURITIES SERVICES, CTS Assemblées, Grands Moulins de Pantin - 93761 PANTIN Cedex

**JE DONNE POUVOIR AU PRÉSIDENT DE L'ASSEMBLÉE GÉNÉRALE**  
dater et signer au bas du formulaire, sans rien remplir  
I HEREBY GIVE MY PROXY TO THE CHAIRMAN OF THE MEETING  
date and sign at the bottom of the form without filling it  
cf. au verso renvoi (3) - See reverse (3)

**JE DONNE POUVOIR A :** cf. au verso renvoi (3)  
I HEREBY APPOINT see reverse (3)  
M., Mme ou Mlle, Raison Sociale / Mr, Mrs or Miss, Corporate Name  
Adresse / Address

**ATTENTION :** S'il s'agit de titres au porteur, les présentes instructions ne seront valides que si elles sont directement retournées à votre teneur de compte.  
**CAUTION :** If it is about bearer securities, the present instructions will be valid only if they are directly returned to your account-keeper.

Nom, Prénom, Adresse de l'actionnaire (si ces informations figurent déjà, les vérifier et les rectifier éventuellement)  
- Surname, first name, address of the shareholder (if this information is already supplied, please verify and correct if necessary)  
Cf. au verso renvoi (1) - See reverse (1)

Quel que soit votre choix, datez et signez ici.

Date & Signature

Inscrivez ici vos nom, prénom et adresse ou vérifiez-les s'ils figurent déjà.

Vous désirez voter par correspondance :  
cochez ici et suivez les instructions.

À remplir uniquement si vous avez été informé(e) du dépôt de projets de résolutions.

Vous désirez donner pouvoir au Président de l'assemblée :  
suivez les instructions.

Vous désirez donner pouvoir à une personne dénommée qui sera présente à l'assemblée :  
cochez ici et inscrivez les coordonnées de cette personne.

## MODALITÉS DE PARTICIPATION

### Pour assister personnellement à l'assemblée

Vous devez demander **une carte d'admission**, indispensable pour être admis à l'assemblée et y voter. Vous devez pour cela **cocher la case A** du formulaire et retourner celui-ci, après l'avoir daté et signé dans le cadre en bas, **le plus tôt possible** pour que vous receviez votre carte d'admission en temps utile.

Si vos actions sont **nominatives**, il vous suffit de retourner le formulaire à BNP Paribas Securities Services (CTS – Service Assemblées – 9, rue du Débarcadère – 93761 Pantin Cedex) au plus tard le lundi 27 juin 2011 à 15 heures (heure de Paris) à l'aide de l'enveloppe T ci-jointe.

Si vos actions sont **au porteur**, vous devez retourner le formulaire à votre **intermédiaire financier** qui assure la gestion de votre compte titres ou lui demander qu'une carte d'admission vous soit adressée. Celui-ci justifiera directement de votre qualité d'actionnaire auprès de BNP Paribas Securities Services par la production d'une attestation de participation. Si vous n'aviez pas reçu votre carte d'admission le 23 juin 2011 à 0 heure (heure de Paris), vous devez demander à votre intermédiaire financier de vous délivrer une attestation de participation afin de justifier de votre qualité d'actionnaire au bureau d'accueil de l'assemblée.

### Pour voter par correspondance ou vous faire représenter

#### Vous souhaitez voter par correspondance, et ce, résolution par résolution :

- Cochez la case B et la case « Je vote par correspondance ».
- Complétez le cadre correspondant selon votre choix.
- Datez et signez au bas du formulaire.

(Voir également les indications figurant sur le formulaire.)

#### Vous souhaitez donner pouvoir au Président de l'assemblée :

- Cochez la case B.
- Datez et signez au bas du formulaire.

(Le Président de l'assemblée émettra alors en votre nom un vote favorable à l'adoption des projets de résolutions présentés ou agréés par le Conseil d'administration et un vote défavorable dans le cas contraire.)

#### Vous souhaitez vous faire représenter par votre conjoint ou une autre personne :

- Cochez la case B et la case « Je donne pouvoir ».
- Indiquez l'identité et l'adresse de votre représentant.
- Datez et signez au bas du formulaire.

#### À qui renvoyer votre formulaire et dans quel délai ?

Que vous votiez par correspondance ou que vous vous fassiez représenter :

- si vos actions sont **nominatives**, retournez le formulaire à BNP Paribas Securities Services (CTS – Service Assemblées – 9, rue du Débarcadère – 93761 Pantin Cedex) à l'aide de l'enveloppe T ci-jointe ;
- si vos actions sont **au porteur**, retournez le formulaire à  **votre intermédiaire financier** qui assure la gestion de votre compte titres. Celui-ci justifiera de votre qualité d'actionnaire et retournera votre formulaire à BNP Paribas Securities Services.

Pour être pris en compte, les formulaires de vote (vote par correspondance ou par procuration) devront parvenir à BNP Paribas Securities Services, dûment remplis et signés, à l'adresse indiquée ci-dessus, au plus tard la veille de l'assemblée à 15 heures, soit **au plus tard le lundi 27 juin 2011** à 15 heures (heure de Paris).

#### Nouvelles dispositions

(Notification de la désignation ou de la révocation d'un mandataire)

L'article R. 225-79 du Code de commerce permet également la notification de la désignation et de la révocation du mandataire par voie électronique. Dans ce cas :

#### Si vos actions sont au nominatif pur :

- vous devrez envoyer un email à l'adresse [paris.bp2s.france.cts.mandats@bnpparibas.com](mailto:paris.bp2s.france.cts.mandats@bnpparibas.com). Cet email devra obligatoirement contenir les informations suivantes : nom, prénom, adresse et numéro de compte courant nominatif du mandant, ainsi que les nom, prénom et si possible adresse du mandataire ;
- vous devrez obligatoirement confirmer votre demande sur le site Internet de BNP Paribas Securities Services : PlanetShares – My Shares ([www.planetshares.bnpparibas.com](http://www.planetshares.bnpparibas.com)) en vous connectant avec vos identifiants habituels et en allant sur la page « Mon espace actionnaire – Mes assemblées générales » puis enfin en cliquant sur le bouton « Désigner ou révoquer un mandat ».

### Si vos actions sont au porteur ou au nominatif administré :

- vous devrez envoyer un email à l'adresse [paris.bp2s.france.cts.mandats@bnpparibas.com](mailto:paris.bp2s.france.cts.mandats@bnpparibas.com). Cet email devra obligatoirement contenir les informations suivantes : nom, prénom, adresse, références bancaires complètes du mandant, ainsi que le nom, prénom et si possible adresse du mandataire ;
- vous devrez obligatoirement demander à votre intermédiaire financier qui assure la gestion de votre compte titres d'envoyer une confirmation écrite à BNP Paribas Securities Services par courrier (CTS – Services Assemblées – 9, rue du Débarcadère – 93761 Pantin Cedex).

Seules les notifications de désignation ou de révocation de mandats pourront être adressées à l'adresse électronique susvisée, toute autre demande ou notification portant sur un autre objet ne pourra être prise en compte et/ou traitée.

Afin que les désignations ou révocations de mandats **exprimées par voie électronique** puissent être valablement prises en compte, les emails et/ou confirmations écrites de l'intermédiaire financier devront être réceptionnés comme indiqué ci-dessus par BNP Paribas au plus tard la veille de l'assemblée, à 15 heures (heure de Paris) soit **au plus tard le lundi 27 juin 2011 à 15 heures** (heure de Paris).

### Informations pratiques

Les actionnaires au porteur peuvent demander un formulaire pour voter par correspondance ou se faire représenter auprès de leur intermédiaire financier. Celui-ci devra faire suivre ou adresser une demande écrite par lettre simple, accompagnée d'une attestation de participation, à BNP Paribas Securities Services (CTS – Service Assemblées – 9, rue du Débarcadère, 93761 Pantin Cedex). Cette demande devra être reçue par BNP Paribas Securities Services **au plus tard six jours** avant la date de réunion de l'assemblée, soit au plus tard le 22 juin 2011.

En aucun cas un actionnaire ne peut retourner un formulaire de vote portant à la fois une indication de procuration et des indications de vote par correspondance.

Les copropriétaires indivis sont tenus de se faire représenter par un mandataire unique. Seuls les usufruitiers sont convoqués et ont droit d'assister ou de se faire représenter aux assemblées générales.

# RAPPORT DU CONSEIL D'ADMINISTRATION SUR LES RÉOLUTIONS SOUMISES À L'ASSEMBLÉE GÉNÉRALE

Le rapport ci-dessous constitue la partie du rapport du Conseil d'administration à l'assemblée générale relative à la présentation des résolutions. Les autres parties du rapport du Conseil d'administration à l'assemblée générale, conformément aux dispositions législatives et réglementaires applicables et notamment les articles L. 225-100, L. 225-100-2 et suivants du Code de commerce, figurent dans le Document de Référence du Groupe pour l'exercice 2010/11 (le « Document de Référence 2010/11 »), aux sections suivantes :

- « Rapport de gestion sur les résultats financiers consolidés exercice 2010/11 » en application notamment des articles L. 225-100-2, L. 233-26 et L. 232-1-II du Code de commerce ;
- « Facteurs de risques » et « Description des activités du Groupe » qui font partie du rapport sur la gestion du Groupe ci-dessus ;
- « Informations financières » qui comprend les commentaires sur les comptes sociaux (article L. 225-100 du Code de commerce), l'information requise en application de l'article D. 441-4 du Code de commerce et le tableau des résultats de la Société au cours des cinq derniers exercices (article R. 225-102 du Code de commerce) ;
- « Gouvernement d'entreprise » qui comprend d'une part, dans le rapport du Président du Conseil d'administration établi en application de l'article L. 225-37 du Code de commerce et approuvé par le Conseil d'administration,

les informations relatives aux mandats, fonctions et rémunérations et avantages de toute nature des mandataires sociaux (articles L. 225-102-1 et L. 225-185 du Code de commerce) et les procédures de contrôle interne et de gestion des risques, et d'autre part, les opérations réalisées par les dirigeants et personnes assimilées aux dirigeants visées à l'article L. 621-18-2 du Code monétaire et financier ;

- « Développement durable » qui comprend les informations en matière sociale et environnementale (article L. 225-102-1 du Code de commerce) ; et
- « Informations complémentaires » qui comprend :
  - les informations sur le capital : information relative aux déclarations de franchissement de seuils reçues par la Société et aux actions autodétenues (article L. 233-13 du Code de commerce), à l'actionnariat salarié (article L. 225-102 du Code de commerce), aux délégations d'augmentation de capital existantes et à l'utilisation qui en a été faite au cours de l'exercice (article L. 225-100 du Code de commerce), et au programme de rachat d'actions (article L. 225-211 du Code de commerce),
  - les informations sur les prises de participations au cours de l'exercice (article L. 233-6 du Code de commerce), et
  - les informations sur les éléments susceptibles d'avoir une incidence en cas d'offre publique (article L. 225-100-3 du Code de commerce).

## Sur la partie ordinaire de l'assemblée générale

### Approbation des comptes annuels (Première et deuxième résolutions)

Il vous est demandé, dans ces résolutions, après avoir pris connaissance des rapports du Conseil d'administration et des Commissaires aux comptes, d'approuver les opérations et les comptes sociaux et consolidés de l'exercice clos le 31 mars 2011 tels qu'ils vous auront été présentés.

### Proposition d'affectation du résultat (dividende proposé : € 0,62 par action) (Troisième résolution)

L'exercice clos le 31 mars 2011 se solde par un bénéfice de € 216 382 005,91. Après dotation à la réserve légale de € 404 115,60, il est proposé de distribuer un dividende d'un montant total de € 182 539 968,48, soit € 0,62 par action de € 7 de nominal, qui serait mis en paiement le 5 juillet 2011.

Le détachement du dividende interviendrait le 30 juin 2011 et la date d'arrêté (*record date*) serait le 4 juillet 2011.

Il est rappelé qu'il a été distribué les dividendes suivants au titre des exercices antérieurs :

Exercices	2009/10 (en €)	2008/09 (en €)	2007/08 (en €) <sup>(1)</sup>
Dividende par action <sup>(2)</sup>	1,24	1,12	0,80

(1) Les données ont été retraitées pour prendre en compte la division par deux du nominal réalisée le 7 juillet 2008 après mise en paiement du dividende afférent à l'exercice 2007/08.

(2) Montant éligible à l'abattement de 40 % mentionné à l'article 158-3-2 du Code général des impôts.

## Renouvellements des mandats d'administrateurs de M. Patrick Kron, Mme Candace Beinecke, M. Jean-Martin Folz, M. James W. Leng, M. Klaus Mangold et M. Alan Thomson (Quatrième à neuvième résolutions)

Les mandats de M. Patrick Kron, Mme Candace Beinecke, M. Jean-Martin Folz, M. James W. Leng, M. Klaus Mangold et M. Alan Thomson venant à échéance à l'issue de la présente assemblée générale, il vous est proposé dans les **quatrième, cinquième, sixième, septième, huitième et neuvième résolutions** de renouveler leurs mandats pour une durée de quatre années, soit jusqu'à l'issue de l'assemblée générale ordinaire appelée à statuer sur les comptes de l'exercice clos le 31 mars 2015.

L'ensemble des informations concernant ces administrateurs figurent aux pages 14 à 22 du présent avis ainsi que dans le Rapport du Président du Conseil d'administration figurant dans le Document de Référence 2010/11 (voir le Document de Référence 2010/11, section « Gouvernement d'entreprise »). Messieurs Jean-Martin Folz, James W. Leng, Klaus Mangold et Alan Thomson ont été qualifiés d'administrateurs indépendants par le Conseil d'administration réuni le 3 mai 2011 au terme de sa revue annuelle effectuée sur la base des critères AFEP-MEDEF.

### Modalités d'exercice de la Direction Générale

Lors de sa réunion du 3 mai 2011, le Conseil d'administration, sur la recommandation du Comité de nominations et de rémunération, a décidé de maintenir le cumul des fonctions de Président et de Directeur Général et de renouveler M. Patrick Kron dans ses fonctions de Président-Directeur Général lors de sa réunion devant se tenir à l'issue de la présente assemblée, sous réserve du renouvellement de son mandat d'administrateur.

Le Conseil d'administration a en effet conclu qu'il n'était pas nécessaire ou approprié d'opter pour une dissociation des fonctions de Président et de Directeur Général pour améliorer la gestion du groupe Alstom ou le fonctionnement du Conseil. Il a considéré que ce mode de gouvernance qui avait démontré son efficacité depuis sa mise en œuvre en 2003, demeurerait approprié et devait être conservé afin de maintenir une structure réactive et efficace face à l'environnement concurrentiel présent et futur.

## Autorisation de rachat par la Société de ses propres actions (prix maximum d'achat : € 70) (Dixième résolution)

L'assemblée générale du 22 juin 2010 a autorisé le Conseil d'administration à racheter les actions de la Société pour une durée de dix-huit mois. Cette autorisation n'a pas été utilisée au cours de l'exercice.

Il vous est proposé de renouveler l'autorisation consentie par l'assemblée le 22 juin 2010 arrivant à échéance le 22 décembre 2011 afin que la

Société dispose à tout moment de la capacité de racheter ses actions. Cette autorisation serait valable pour une durée de dix-huit mois à compter de la présente assemblée.

Comme dans l'autorisation conférée l'an dernier, cette autorisation pourrait être utilisée :

- en vue d'annuler des actions acquises (dans le cadre de toute autorisation d'assemblée générale en vigueur) ;
- dans le but d'attribuer ou céder des actions aux salariés, anciens salariés ou mandataires sociaux de la Société et de ses filiales au sens des articles L. 225-180 ou L. 233-16 du Code de commerce, notamment dans le cadre de plans d'épargne salariale, d'options d'achat d'actions ou d'attribution gratuite d'actions dans les conditions prévues par la loi ;
- en vue de conserver les actions et le cas échéant de les céder, les transférer ou les échanger dans le cadre ou à la suite d'opérations de croissance externe dans la limite prévue par l'article L. 225-209 alinéa 6 du Code de commerce ;
- en vue de remettre des actions lors de l'exercice de droits attachés à des valeurs mobilières donnant accès au capital ;
- en vue d'assurer la liquidité et d'animer le marché du titre de la Société par un prestataire de services d'investissement dans le cadre d'un contrat de liquidité conforme à une charte de déontologie reconnue par l'Autorité des marchés financiers ;
- ainsi que dans le cadre d'une gestion active et optimisée des fonds propres de la Société et de son actionnariat.

L'acquisition, la cession, le transfert ou l'échange de ces actions pourrait être effectué, dans le respect des règles édictées par les autorités de marché, sur le marché ou de gré à gré, par tous moyens, y compris par transfert de blocs, par l'utilisation ou l'exercice de tout instrument financier, produit dérivé, notamment par la mise en place d'opérations optionnelles telles que des achats et ventes d'options d'achat ou de vente, et à tout moment, dans les limites prévues par les lois et règlements en vigueur, sauf en période d'offre publique visant le capital de la Société.

Le prix unitaire maximum d'achat serait fixé à € 70.

Le nombre d'actions susceptibles d'être acquises au titre de la présente autorisation ne pourrait excéder 10 % du capital social au 31 mars 2011, soit un nombre maximum théorique de 29 441 930 actions de € 7 nominal et un montant théorique maximal de € 2 060 935 100 sur la base de ce prix maximum d'achat.

Le descriptif du programme de rachat d'actions figure en page 214 du Document de Référence 2010/11, section « Information complémentaire ».



## Sur la partie extraordinaire de l'assemblée générale

### Réduction de capital par annulation d'actions rachetées

#### (Onzième résolution)

La **onzième résolution** a pour objet d'autoriser le Conseil d'administration, pour une période de vingt-quatre mois, à réduire le capital dans la limite de 10 % de son montant par annulation de tout ou partie des actions qui viendraient à être rachetées par la Société dans le cadre de toute autorisation de rachat d'actions conférée par l'assemblée générale des actionnaires, et notamment la dixième résolution de la présente assemblée soumise à votre approbation.

Cette autorisation se substituerait à celle donnée par l'assemblée générale mixte du 23 juin 2009 dans sa onzième résolution qui vient à expiration et n'a pas été utilisée.

### Formalités

#### (Douzième résolution)

Enfin, la **douzième résolution** et dernière résolution a pour objet de permettre l'accomplissement des formalités légales consécutives à la présente assemblée.

Le Conseil d'administration.

# RAPPORT SPÉCIAL DES COMMISSAIRES AUX COMPTES SUR LES CONVENTIONS ET ENGAGEMENTS RÉGLEMENTÉS (Assemblée générale d'approbation des comptes de l'exercice clos le 31 mars 2011)

Aux actionnaires,

En notre qualité de Commissaires aux comptes de votre société, nous vous présentons notre rapport sur les conventions et engagements réglementés.

Il nous appartient de vous communiquer, sur la base des informations qui nous ont été données, les caractéristiques et les modalités essentielles des conventions et engagements dont nous avons été avisés ou que nous aurions découverts à l'occasion de notre mission, sans avoir à nous prononcer sur leur utilité et leur bien-fondé ni à rechercher l'existence d'autres conventions et engagements. Il vous appartient, selon les termes de l'article R. 225-31 du Code de commerce, d'apprécier l'intérêt qui s'attachait à la conclusion de ces conventions et engagements en vue de leur approbation.

Par ailleurs, il nous appartient, le cas échéant, de vous communiquer les informations prévues à l'article R. 225-31 du Code de commerce relatives à l'exécution, au cours de l'exercice écoulé, des conventions et engagements déjà approuvés par l'assemblée générale.

Nous avons mis en œuvre les diligences que nous avons estimé nécessaires au regard de la doctrine professionnelle de la Compagnie nationale des Commissaires aux comptes relative à cette mission. Ces diligences ont consisté à vérifier la concordance des informations qui nous ont été données avec les documents de base dont elles sont issues.

## Conventions et engagements soumis à l'approbation de l'assemblée générale

Nous vous informons qu'il ne nous a été donné avis d'aucune convention ni d'aucun engagement autorisés au cours de l'exercice écoulé à soumettre à l'approbation de l'assemblée générale en application des dispositions de l'article L. 225-38 du Code de commerce.

## Conventions et engagements déjà approuvés par l'assemblée générale

### Conventions et engagements approuvés au cours d'exercices antérieurs dont l'exécution s'est poursuivie au cours de l'exercice écoulé

En application de l'article R. 225-30 du Code de commerce, nous avons été informés que l'exécution des conventions et engagements suivants, déjà approuvés par l'assemblée générale au cours d'exercices antérieurs, s'est poursuivie au cours de l'exercice écoulé.

Engagements visés à l'article L. 225-42-1 du Code de commerce pris en faveur de M. Patrick Kron, Président-Directeur Général d'Alstom

#### Administrateur dirigeant concerné :

Patrick Kron, Président-Directeur Général.

#### Nature et objet :

Votre Conseil d'administration du 4 mai 2009 a autorisé les amendements apportés aux engagements visés par l'article L. 225-42-1 du Code de commerce pris en faveur de Monsieur Patrick Kron qui avaient été approuvés par votre assemblée générale du 24 juin 2008, suite à sa proposition de renoncer, en cas de rupture de son mandat pour quelque raison que ce soit, au versement de toute indemnité de départ, ainsi qu'aux options de souscription d'actions et actions soumises à conditions de performance, dont le droit à exercice (*vesting*), s'agissant des options, ou la livraison, s'agissant des actions, ne sont pas encore acquis à la fin de son mandat. L'assemblée générale du 23 juin 2009 a approuvé ces amendements.

En conséquence, l'engagement relatif aux stock-options et actions de performance tel qu'amendé est désormais le suivant :

**Stock-options et actions soumises à conditions de performance**

En cas de rupture de son mandat de Président-Directeur Général, à l'initiative d'Alstom ou à son initiative, le Président-Directeur Général conservera les droits à l'exercice de toutes les stock-options soumises à condition de performance et à la livraison de toutes les actions soumises à condition de performance, octroyés avant le terme de son mandat, qui seraient définitivement acquis (*vesting*) au terme de son mandat par suite de la réalisation des conditions prévues par les plans. La conservation des stock-options et actions soumises à condition de performance dont les droits à exercice (*vesting*), s'agissant des stock-options, ou les droits à la livraison, s'agissant des actions, ne seraient pas encore acquis à la date du terme du mandat en application des plans concernés, est exclue.

**Régimes supplémentaires de retraite**

Le Président-Directeur Général bénéficie du dispositif supplémentaire de retraite mis en place depuis le 1<sup>er</sup> janvier 2004 dont bénéficient les autres salariés du Groupe en France dont la rémunération annuelle de base dépasse 8 fois le plafond de la Sécurité sociale qui s'articule autour d'un régime à cotisations définies et d'un régime à prestations définies. Le régime à prestations définies vise à procurer aux bénéficiaires une pension annuelle équivalente à environ 1,2 % de la fraction de salaire supérieure à huit fois le plafond de la Sécurité sociale par année d'ancienneté, plafonnée à € 2 millions. Depuis le 1<sup>er</sup> janvier 2008, ce plafond fait l'objet d'une revalorisation annuelle suivant l'évolution du salaire de référence utilisé pour la détermination de la retraite complémentaire AGIRC.

Les sommes versées pour le Président-Directeur Général dans le cadre du régime à cotisations définies pour l'exercice 2010/11 s'élèvent à € 22 274, montant pris en charge par votre Société. Au titre du régime à prestations définies, le montant des engagements pris par Alstom s'élève au 31 mars 2011 à € 4 403 546, montant incluant les indemnités légales de départ à la retraite.

**Modalités d'autorisation :**

Ces amendements ont été autorisés par le Conseil d'administration du 4 mai 2009 et approuvés par l'assemblée générale du 23 juin 2009.

**Protocole de coopération industrielle, commerciale et financière avec Bouygues**

**Administrateurs intéressés :**

Bouygues SA, Georges Chodron de Courcel.

**Nature et objet :**

Les sociétés Alstom et Bouygues ont signé le 26 avril 2006 un protocole de coopération industrielle, commerciale et financière. Ce protocole a pour objet le développement d'une coopération entre les réseaux commerciaux des deux groupes et le cas échéant la réalisation de projets intégrés combinant le génie civil du groupe Bouygues et les équipements du groupe Alstom.

Ce protocole inclut également un projet de création de société commune à parité dans l'activité de production d'électricité hydraulique, celui-ci ayant fait l'objet d'un accord signé le 29 septembre 2006 entre les sociétés Bouygues, Alstom Holdings, Alstom Power Centrales et Alstom Hydro Holding. Au cours de l'exercice 2009/10, l'accord de société commune a fait l'objet d'un avenant signé le 30 octobre 2009 entre les parties et la société Bouygues qui a fait apport à Alstom de l'intégralité de ses actions de la société commune le 12 mars 2010 dans les conditions visées aux accords préalablement mentionnés.

**Modalités d'autorisation :**

La conclusion de l'avenant à l'accord de joint-venture a préalablement été autorisée par le Conseil d'administration du 28 octobre 2009.

## Conventions et engagements approuvés au cours de l'exercice écoulé

Nous avons par ailleurs été informés de l'exécution, au cours de l'exercice écoulé, des conventions et engagements suivants, déjà approuvés par l'assemblée générale du 22 juin 2010, sur rapport spécial des Commissaires aux comptes du 4 mai 2010.

### Contrat de prise ferme dans le cadre de l'émission obligataire réalisée le 23 septembre 2009

#### Administrateurs intéressés :

Georges Chodron de Courcel, et Jean-Martin Folz.

#### Nature et objet :

Le 21 septembre 2009, Alstom a conclu, notamment avec BNP Paribas et la Société Générale, un contrat de prise ferme dans le cadre de l'émission d'un emprunt obligataire représenté par des obligations, d'un montant nominal de € 500 millions venant à échéance le 23 septembre 2014, et par lequel les banques se sont engagées à garantir le placement des obligations. L'engagement de prise ferme est rémunéré par une commission égale à 0,35 % du montant nominal garanti, soit € 1 750 milliers. Les obligations ont été émises le 23 septembre 2009.

#### Modalités d'autorisation :

La conclusion de ce contrat de prise ferme a préalablement été autorisée par le Conseil d'administration du 21 septembre 2009.

### Contrat de prise ferme dans le cadre de l'émission obligataire réalisée le 1<sup>er</sup> février 2010

#### Administrateurs intéressés :

Georges Chodron de Courcel et Jean-Martin Folz.

#### Nature et objet :

Le 28 janvier 2010, Alstom a conclu, notamment avec BNP Paribas et la Société Générale, un contrat de prise ferme dans le cadre de l'émission d'un emprunt obligataire représenté par des obligations, d'un montant nominal de € 750 millions venant à échéance le 1<sup>er</sup> février 2017, et par lequel les banques se sont engagées à garantir le placement des obligations. L'engagement de prise ferme est rémunéré par une commission égale à 0,35 % du montant nominal garanti, soit € 2 625 milliers. Les obligations ont été émises le 1<sup>er</sup> février 2010.

#### Modalités d'autorisation :

La conclusion de ce contrat de prise ferme a fait l'objet d'une autorisation préalable du Conseil d'administration réuni le 22 décembre 2009.

Neuilly-sur-Seine et Courbevoie, le 4 mai 2011

Les Commissaires aux comptes

PricewaterhouseCoopers Audit  
Olivier Lotz

Mazars  
Thierry Colin

## RAPPORT DES COMMISSAIRES AUX COMPTES SUR LA RÉDUCTION DU CAPITAL

(Assemblée générale du 28 juin 2011 – Onzième résolution)

Aux actionnaires,

En notre qualité de Commissaires aux comptes de votre société et en exécution de la mission prévue à l'article L. 225-209 du Code de commerce en cas de réduction du capital par annulation d'actions achetées, nous avons établi le présent rapport destiné à vous faire connaître notre appréciation sur les causes et conditions de la réduction du capital envisagée.

Votre Conseil d'administration vous propose de lui déléguer, pour une durée de 24 mois à compter du jour de la présente assemblée, tous pouvoirs pour annuler, dans la limite de 10 % de son capital les actions achetées au titre de la mise en œuvre d'une autorisation d'achat par votre société de ses propres actions dans le cadre des dispositions de l'article précité.

Nous avons mis en œuvre les diligences que nous avons estimé nécessaires au regard de la doctrine professionnelle de la Compagnie nationale des Commissaires aux comptes relative à cette mission. Ces diligences conduisent à examiner si les causes et conditions de la réduction du capital envisagée, qui n'est pas de nature à porter atteinte à l'égalité des actionnaires, sont régulières.

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur les causes et conditions de la réduction du capital envisagée.

Neuilly-sur-Seine et Courbevoie, le 4 mai 2011

Les Commissaires aux comptes

PricewaterhouseCoopers Audit  
Olivier Lotz

Mazars  
Thierry Colin

## 5 Le Conseil d'administration

Le Conseil d'administration de la Société est composé de quatorze administrateurs, dont six ne sont pas de nationalité française (43 %) et neuf sont indépendants (64 %). Depuis l'assemblée générale des actionnaires du 22 juin 2010, la représentation des femmes au sein du Conseil s'établit à 21,4 % (3/14).

Un seul administrateur, M. Patrick Kron, Président-Directeur Général, exerce des fonctions exécutives.

Depuis 2002, la durée du mandat des administrateurs est de quatre ans.

Afin de l'assister dans ses missions, le Conseil d'administration s'est doté de trois Comités, le Comité d'audit, le Comité de nominations et de rémunération et le Comité pour l'éthique, la conformité et le développement durable qui a été créé au cours de l'exercice écoulé.

Le Comité d'audit compte quatre membres indépendants sur six ce qui correspond à la proportion des deux tiers recommandée par le Code AFEP-MEDEF, et le Comité de nominations et de rémunération trois membres indépendants sur cinq, ce qui correspond également au Code AFEP-MEDEF qui recommande une majorité d'indépendants au sein des Comités de nominations. Chacun de ces Comités est par ailleurs présidé par un administrateur indépendant, M. Jean-Paul Béchat s'agissant du Comité d'audit et M. James W. Leng s'agissant du Comité de nominations et de rémunération.

Le Comité pour l'éthique, la conformité et le développement durable créé le 28 septembre 2010, se compose de trois administrateurs indépendants, dont son Président, M. Jean-Martin Folz.

5

## COMPOSITION DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

### Patrick Kron

57 ans.

Nationalité : française.

Adresse professionnelle : ALSTOM – 3, avenue André Malraux – 92300 Levallois-Perret (France).

Fonction principale : Président-Directeur Général d'ALSTOM.

Expiration du mandat en cours : AG 2011.

Premier mandat : 2001-2007.

Détient 9 011 actions.

#### Biographie :

M. Patrick Kron est un ancien élève de l'École polytechnique et ingénieur du corps des Mines. Il a commencé sa carrière au ministère de l'Industrie de 1979 à 1984 avant de rejoindre le groupe Pechiney. De 1984 à 1988, M. Patrick Kron a exercé des responsabilités d'exploitation dans l'une des plus importantes usines du groupe installée en Grèce, avant de prendre la Direction Générale de cette filiale grecque. M. Patrick Kron occupe ensuite diverses fonctions opérationnelles et également financières chez Pechiney entre 1988 et 1993, tout d'abord à la direction d'un ensemble d'activités de transformation de l'aluminium, puis en tant que Président-Directeur Général de Pechiney Électrometallurgie. En 1993, il devient membre du Comité exécutif du groupe Pechiney et Président-Directeur Général de la société Carbone Lorraine de 1993 à 1997. De 1995 à 1997, il dirige les activités d'emballage alimentaire, hygiène et beauté de Pechiney et assure la fonction de *Chief Operating Officer* d'American National Can Company à Chicago (États-Unis). De 1998 à 2002, M. Patrick Kron assume les fonctions de Président du Directoire d'Imerys avant de rejoindre ALSTOM dont il est Directeur Général depuis le 1<sup>er</sup> janvier 2003 et Président-Directeur Général depuis le 11 mars 2003. M. Patrick Kron a reçu la Légion d'honneur le 30 septembre 2004 et est Officier de l'Ordre national du mérite depuis le 18 novembre 2007.

### Jean-Paul Béchat

68 ans.

Nationalité : française.

Adresse professionnelle : ARSCO – 91, rue du Faubourg-Saint-Honoré – 75008 Paris (France).

Fonction principale : Gérant d'ARSCO.

Expiration du mandat en cours : AG 2012.

Premier mandat : 14 mai 2001 – 9 juillet 2004.

Second mandat : 9 juillet 2004 – 24 juin 2008.

*Administrateur indépendant.*

*Président du Comité d'audit.*

Détient 3 900 actions.

#### Biographie :

M. Jean-Paul Béchat est titulaire d'un diplôme d'ingénieur de l'École polytechnique et d'une maîtrise de sciences de l'Université de Stanford (États-Unis). M. Béchat a passé l'essentiel de sa vie professionnelle dans le groupe Snecma qu'il a intégré en 1965. Il en a été le Président-Directeur Général de juin 1996 à mars 2005, puis Président du Directoire du Groupe, devenu Safran, jusqu'en août 2007. Il est Président d'honneur du GIFAS et membre de son Bureau et de son Conseil. Il est membre des Conseils d'administration d'Atos Origin et de Sogepa. Il est *Honorary Fellow* de la *Royal Aeronautical Society* (RAeS), membre émérite de l'Association Aéronautique et Astronautique de France (AAAF) et membre de l'*International Academy of Astronautics* (IAA). M. Béchat est Officier de la Légion d'honneur et Officier de l'Ordre national du Mérite.

## Candace K. Beinecke

64 ans.

Nationalité : américaine.

Adresse professionnelle : Hughes Hubbard & Reed LLP – One Battery Park Plaza, New York, NY 10004 – 1482 (États-Unis).

Fonction principale : Présidente de Hughes Hubbard & Reed LLP.

Expiration du mandat en cours : AG 2011.

Premier mandat : 24 juillet 2001 – 26 juin 2007.

*Membre du Comité de nominations et de rémunération.*

Détient 600 actions.

### Biographie :

Mme Candace K. Beinecke a été nommée Présidente de Hughes & Reed LLP en 1999 et est la première femme à occuper cette fonction dans un des principaux cabinets d'avocats new-yorkais. Mme Candace Beinecke est également avocate associée du département Corporate de Hughes Hubbard. Elle préside le Conseil d'administration d'Arnhold & S. Bleichroeder Advisors LLC First Eagle Funds, Inc., un fonds de placement familial américain. Mme Candace Beinecke est membre du Conseil d'administration de Vornado Realty Trust (NYSE), de Rockefeller Financial Services, Inc. et de Rockefeller & Co., Inc. Elle est également administrateur, Vice-Présidente et membre du Comité exécutif du *Partnership* pour la ville de New York, *Trustee* de *The Wallace Foundation*. Elle est également membre du Conseil du Centre d'études du droit des affaires de l'université de droit de Yale et administrateur de la fondation de danse Merce Cunningham. Elle a été mentionnée dans l'annuaire des meilleurs avocats aux États-Unis (« *The Best Lawyers in America* »), dans la liste Chambers des meilleurs avocats, dans la catégorie des 50 avocates aux États-Unis ayant le plus d'influence, publiée par le *National Law Journal* (publication nationale américaine sur le droit), et comme faisant partie des vingt-cinq personnes ayant des responsabilités à New York dont les apports ont contribué aux changements de la ville de New York.

## Olivier Bouygues

60 ans.

Nationalité : française.

Adresse professionnelle : Bouygues – 32, avenue Hoche – 75378 Paris Cedex 08 (France).

Fonction principale : Directeur Général Délégué de Bouygues (\*).

Expiration du mandat en cours : AG 2014.

Premier mandat : 28 juin 2006 – 22 juin 2010.

*Membre du Comité de nominations et de rémunération.*

Détient 2 000 actions.

### Biographie :

Ingénieur de l'École nationale supérieure du pétrole (ENSPM), M. Olivier Bouygues entre dans le groupe Bouygues en 1974. Il débute sa carrière dans la branche Travaux Publics du groupe. De 1983 à 1988, chez Bouygues Offshore, il est successivement Directeur de Boscam, filiale camerounaise, puis Directeur Travaux France et projets spéciaux. De 1988 à 1992, il occupe le poste de Président-Directeur Général de Maison Bouygues. En 1992, il prend en charge la division Gestion des Services Publics du groupe qui regroupe les activités France et International de Saur. En 2002, M. Olivier Bouygues est nommé Directeur Général Délégué de Bouygues.

(\* ) Société cotée.

## Georges Chodron de Courcel

61 ans.

Nationalité : française.

Adresse professionnelle : BNP Paribas – 3, rue d'Antin – 75002 Paris (France).

Fonction principale : Directeur Général Délégué de BNP Paribas (\*).

Expiration du mandat en cours : AG 2014.

Premier mandat : 3 juillet 2002 – 28 juin 2006.

Second mandat : 28 juin 2006 – 22 juin 2010.

*Membre du Comité d'audit.*

Détient 982 actions.

## Pascal Colombani

65 ans.

Nationalité : française.

Adresse professionnelle : A.T. Kearney – 44, rue de Lisbonne – 75008 Paris (France).

Fonction principale : *Senior Advisor*, A.T. Kearney.

Expiration du mandat en cours : AG 2012.

Premier mandat : 9 juillet 2004 – 24 juin 2008.

*Administrateur indépendant.*

*Membre du Comité d'audit.*

*Membre du Comité pour l'éthique, la conformité et le développement durable.*

Détient 600 actions.

5

### Biographie :

Diplômé de l'École centrale de Paris en 1971 et licencié ès sciences économiques en 1972, M. Georges Chodron de Courcel a débuté sa carrière à la Banque Nationale de Paris où il a exercé un certain nombre de responsabilités. Après six ans passés à la Banque Commerciale, il a été nommé Responsable des Études Financières puis du Département Bourse et Gestion Immobilière. En 1989, il est devenu Directeur de la Direction des Affaires Financières et des Participations Industrielles et Président de Banexi. En janvier 1991, il a été nommé Responsable de la Division Financière puis de Banque et Finance International en 1996. Après la fusion avec Paribas en août 1999, il a été nommé membre du Comité exécutif et responsable de la Banque de Financement et d'Investissement de BNP Paribas puis Directeur Général Délégué en juin 2003.

(\*) *Société cotée.*

### Biographie :

M. Pascal Colombani, École normale supérieure (Saint-Cloud), agrégé de physique (1969) et docteur ès sciences (1974), a commencé sa carrière au CNRS puis a passé près de vingt ans (1978-1997) chez Schlumberger dans diverses fonctions de responsabilité, en Europe et aux États-Unis, avant de présider à Tokyo la filiale japonaise du groupe et de créer sa première implantation de R&D en Chine. Directeur de la technologie au ministère de la Recherche (1997-1999), il est nommé en 2000 administrateur général du CEA, fonction qu'il occupe jusqu'en décembre 2002. À l'origine de la restructuration des participations industrielles du CEA et de la création d'AREVA en 2000, il en préside le Conseil de surveillance jusqu'en mai 2003. Actuellement *Senior Advisor* pour l'innovation, la haute technologie et l'énergie dans le cabinet de conseil en stratégie A.T. Kearney, il est également Président du Conseil d'administration de Valeo, administrateur de British Energy Group plc (filiale d'EDF), de Rhodia, de Technip, d'EnergySolutions Inc. et membre de l'Académie des Technologies. M. Pascal Colombani est Officier de la Légion d'honneur et Officier de l'Ordre national du Mérite.



## Jean-Martin Folz

64 ans.

Nationalité : française.

Fonction principale : Administrateur de sociétés.

Expiration du mandat en cours : AG 2011 (nommé le 26 juin 2007).

*Administrateur indépendant.*

*Président du Comité pour l'éthique, la conformité et le développement durable.*

Détient 1 000 actions.

## Biographie :

Ancien élève de l'École polytechnique, M. Jean-Martin Folz débute sa carrière au ministère de l'Industrie (1972-1978). Il rejoint le groupe Rhône-Poulenc en 1978. Il devient Directeur Général adjoint puis Président-Directeur Général de Jeumont-Schneider entre 1984 et 1987. Il entre alors chez Pechiney en qualité de Directeur Général jusqu'en 1991, tout en assurant la présidence de Carbone Lorraine. Il devient Directeur Général d'Eridania Béghin-Say et Président de Béghin-Say de 1991 à 1995. En 1995, il rejoint le groupe PSA Peugeot Citroën dont il devient le Président du Directoire en 1997, fonction qu'il quitte en février 2007. Il est Président de l'AFEP de 2007 à 2010.

## Lalita D. Gupte

62 ans.

Nationalité : indienne.

Adresse professionnelle : Mhaskar Building, 153 C Matunga, Sir Bhalchandra Road – Mumbai 400019, Inde.

Fonction principale : Présidente non exécutive de la société ICICI Venture Funds Management Company Limited.

Expiration du mandat en cours : AG 2014 (nommée le 22 juin 2010).

*Administrateur indépendant.*

*Membre du Comité d'audit.*

Détient 500 actions.

## Biographie :

Mme Lalita D. Gupte est Présidente de la société ICICI Venture Funds Management Company Limited. Jusqu'à fin octobre 2006, elle a été *Joint Managing Director* et membre du Conseil d'administration de la banque ICICI Bank Limited. Mme Lalita D. Gupte était responsable du développement des activités internationales d'ICICI Bank depuis 2001.

Elle a débuté sa carrière en 1971 au sein d'ICICI Limited, dans la division des évaluations de projets, puis a exercé diverses responsabilités de direction dans les activités de services financiers aux entreprises et de banque de détail, la stratégie, les ressources humaines et les activités de banque à l'international, ainsi que dans d'autres domaines. Elle a été un acteur majeur de la transformation d'ICICI Bank, à l'origine spécialisée dans le crédit, en un groupe de services financiers diversifiés qui privilégie la technologie. Mme Lalita D. Gupte a piloté le déploiement global d'ICICI Bank avec la mise en œuvre d'opérations dans plus de dix-sept pays.

Mme Lalita D. Gupte a rejoint le Conseil d'administration d'ICICI Limited en 1994 en qualité d'administrateur exécutif puis de *Joint Managing Director* jusqu'en 2002, année de la fusion d'ICICI Limited avec ICICI Bank dont elle est restée *Joint Managing Director* et membre du Conseil d'administration de 2002 à 2006. Mme Lalita D. Gupte a reçu de nombreuses distinctions.

Mme Lalita D. Gupte est titulaire d'une licence d'économie (Hons) et d'un master en gestion. Elle a effectué le Programme avancé de management (*Advanced Management Programme*) de l'Insead.

## Gérard Hauser

69 ans.

Nationalité : française.

Fonction principale : Administrateur de sociétés.

Expiration du mandat en cours : AG 2012.

Premier mandat : 11 mars 2003 – 9 juillet 2004.

Second mandat : 9 juillet 2004 – 24 juin 2008.

*Administrateur indépendant.*

*Membre du Comité de nominations et de rémunération.*

Détient 4 002 actions.

5

### Biographie :

De 1965 à 1975, M. Gérard Hauser occupe différents postes à responsabilités au sein du groupe Philips. Il rejoint le groupe Pechiney, où il est successivement de 1975 à 1996, Président-Directeur Général de Pechiney World Trade puis Pechiney Rhénalu et enfin *Senior Executive Vice President* d'American National Can et membre du Comité exécutif du groupe. Il rejoint Alcatel en 1996 et devient Président du secteur Câbles et Composants d'Alcatel en 1997. Il est Président-Directeur Général de Nexans d'octobre 2000 à mai 2009.

## Katrina Landis

51 ans.

Nationalité : américaine.

Adresse professionnelle : BP Alternative Energy – 1101 New York Avenue NW – Washington, DC – USA 20005 (États-Unis).

Fonction principale : Directeur Général et *Group Vice President* de BP Alternative Energy.

Expiration du mandat en cours : AG 2014 (nommée le 22 juin 2010).

*Administrateur indépendant.*

*Membre du Comité pour l'éthique, la conformité et le développement durable.*

Détient 500 actions.

### Biographie :

Mme Katrina Landis est Directeur Général de la division Alternative Energy de BP. Alternative Energy est présent dans l'énergie solaire, l'éolien, les biocarburants ainsi que le captage et le stockage du carbone. Mme Katrina Landis a détenu et dirigé une société de conseil avant de rejoindre le groupe BP en 1992. Au sein du groupe BP, elle a occupé différentes fonctions de direction notamment dans les activités d'exploration et de production de BP, l'approvisionnement en pétrole, le négoce et les fusions et acquisitions. Au cours de sa carrière, elle a exercé ses fonctions au Royaume-Uni, à Singapour et aux États-Unis. Mme Landis est diplômée de l'Université de Mary Washington et de l'Université de l'Alaska aux États-Unis.

## James W. Leng

65 ans.

Nationalité : britannique.

Adresse professionnelle : AEA Investors (UK) Limited –  
78 Brook Street – London, W1K 5EF (Royaume-Uni).

Fonction principale : Président d'AEA Investors Europe.

Expiration du mandat en cours : AG 2011.

Premier mandat : 18 novembre 2003 – 26 juin 2007.

*Administrateur indépendant.*

*Président du Comité de nominations et de rémunération.*

Détient 1 150 actions.

## Biographie :

M. James W. Leng est administrateur non exécutif d'ALSTOM dont il préside le Comité de nominations et de rémunération, et de TNK-BP la plus importante société indépendante pétrolière et gazière russe. Il est Président Europe d'AEA, une société américaine de *private equity*. Il est également *Senior Advisor* d'HSBC, administrateur non exécutif d'HSBC Bank plc, de J O Hambro Investment Management Ltd, Gouverneur au Collège d'Ashridge et Président de la fondation Guyll-Leng créée en 2010 pour assister les enfants défavorisés. De 2001 à 2009, il a été le Président de Corus Group plc, une entreprise spécialisée dans l'acier, vendue au groupe indien Tata Steel dont il était également le Vice-Président jusqu'en juillet 2009. Il a été Président non exécutif de Doncasters Group Ltd (mécanique de précision), administrateur non exécutif de Pilkington plc (verre), de Hanson plc (produits de construction) et d'IMI plc (société d'ingénierie). Parmi ses mandats exécutifs, il a été le Président-Directeur Général de Laporte plc, une société internationale spécialisée dans les produits chimiques et auparavant, celui de Low & Bonar plc, une société spécialisée dans les matériaux divers et l'emballage. Il a débuté sa carrière chez John Waddington plc en qualité de Directeur Général d'un certain nombre de leurs filiales spécialisées dans les biens de consommation et l'emballage.

## Klaus Mangold

67 ans.

Nationalité : allemande.

Adresse professionnelle : IWB GmbH – Leitz-Strasse 45 –  
70469 Stuttgart (Allemagne).

Fonction principale : Président du Conseil de surveillance de Rothschild GmbH (Francfort).

Expiration du mandat en cours : AG 2011 (nommé le 26 juin 2007).

*Administrateur indépendant.*

*Membre du Comité de nominations et de rémunération.*

Détient 500 actions.

## Biographie :

Prof. Klaus Mangold a fait partie du Directoire de DaimlerChrysler AG ; il a été Président du Directoire de DaimlerChrysler Services AG et conseiller du Président de DaimlerChrysler AG. Il a étudié le droit et l'économie dans les universités de Munich, Genève, Londres, Heidelberg et Mayence et a obtenu un diplôme de droit de l'université de Heidelberg. Il a ensuite occupé diverses fonctions au sein de l'industrie allemande avant d'être nommé membre et Président du Directoire de Rhodia AG, une branche du groupe français Rhône-Poulenc (de 1983 à 1990) et Président-Directeur Général de Quelle-Schickedanz AG (de 1991 à 1994). Il a été membre du Directoire du groupe Daimler-Benz, responsable de son département Services et de ses marchés d'Europe centrale et d'Europe de l'Est (1995-2003). Prof. Klaus Mangold est membre d'un grand nombre de Conseils de surveillance et de Comités consultatifs, y compris ceux de Rothschild Europe, Metro AG, Continental AG, TUI AG. Prof. Klaus Mangold est consul honoraire de la Fédération de Russie et commandeur de la Légion d'honneur en France.

## Alan Thomson

64 ans.

Nationalité : britannique.

Adresse professionnelle : HAYS plc – 250 Euston Road, Londres (Royaume-Uni).

Fonction principale : Président de HAYS plc (\*).

Expiration du mandat en cours : AG 2011 (nommé le 26 juin 2007).

*Administrateur indépendant.*

*Membre du Comité d'audit.*

Détient 1 500 actions.

## Philippe Marien

54 ans.

Nationalité : française.

Adresse professionnelle : Bouygues – 32, avenue Hoche – 75378 Paris Cedex 08 (France).

Fonction principale : Directeur Financier du groupe Bouygues.

*Membre du Comité d'audit.*

Désigné en qualité de représentant permanent de la société Bouygues (\*).

Expiration du mandat de la société Bouygues : AG 2014 (mandat renouvelé le 22 juin 2010).

### Bouygues SA

Société anonyme au capital de € 342 818 079.

Siège social : 32, avenue Hoche – 75378 Paris Cedex 08 (France).

Détient 90 543 867 actions au 3 mai 2011.

5

### Biographie :

Après avoir étudié l'économie et l'histoire à l'Université de Glasgow, où il a obtenu une maîtrise ès lettres en 1967 et obtenu un diplôme d'expertise comptable en 1970, M. Alan Thomson est devenu membre de l'*Institute of Chartered Accountants of Scotland* (Institut écossais des experts comptables). De 1971 à 1975, il a été responsable des audits chez Price Waterhouse à Paris. De 1975 à 1979, il a été Directeur Financier, puis Directeur Général de Rockwell International SA à Paris et de 1979 à 1982, Directeur Financier du département automobiles de Rockwell International, dans un premier temps aux États-Unis (1979-1980) puis au Royaume-Uni (1980-1982). De 1982 à 1984, il a été le Directeur Financier de Raychem Ltd, division d'une société de matériel scientifique cotée en Bourse au Royaume-Uni. De 1984 à 1992, il a été Directeur Financier d'une division de Courtauld plc, société britannique cotée en Bourse. De 1992 à 1995, M. Alan Thomson a occupé le poste de Directeur Financier du groupe et Directeur au siège social de Rugby Group plc, société britannique de matériaux de construction cotée en Bourse et, de 1995 jusqu'à son départ en retraite en septembre 2006, il a occupé le poste de Directeur Financier de Smiths Group plc, société britannique d'ingénierie cotée en Bourse. M. Alan Thomson a été nommé Président de Bodycote plc, société britannique d'ingénierie cotée, en avril 2008. M. Alan Thomson a été nommé Président de HAYS plc, société de recrutement cotée, en novembre 2010. Il est également administrateur indépendant (*Senior Independent Director*) de Johnson Matthey plc, société britannique cotée en Bourse spécialisée dans les métaux précieux et les catalyseurs pour l'environnement. M. Alan Thomson est Président de l'Institut écossais des experts comptables.

(\*) Société cotée.

## INFORMATIONS COMPLÉMENTAIRES SUR LES ADMINISTRATEURS DONT LE RENOUVELLEMENT DU MANDAT EST PROPOSÉ À L'ASSEMBLÉE

Patrick Kron

### Autres mandats et fonctions actuels :

En France :

Administrateur de Bouygues <sup>(\*)</sup> ;  
Administrateur de l'Association Française des Entreprises Privées (AFEP) ;  
Administrateur de l'Association du groupe vocal « Les Arts Florissants ».

### Au sein du Groupe Alstom :

Président d'ALSTOM Resources Management.

À l'étranger :

### Au sein du Groupe Alstom :

Administrateur d'ALSTOM UK Holdings Ltd.

### Mandats échus (exercés au cours des cinq dernières années) :

Administrateur d'Imerys <sup>(\*)</sup> (3 mai 2005 – 2 mai 2006) ;  
Membre du Conseil de surveillance de Vivendi Universal <sup>(\*)</sup> (28 avril 2005  
– 13 décembre 2006).

Candace Beinecke

### Autres mandats et fonctions actuels :

En France :

–

À l'étranger :

Présidente du Conseil d'administration d'Arnhold & S. Bleichroeder Advisors  
First Eagle Funds, Inc. <sup>(\*)</sup>, un fonds commun de placement familial ;  
Membre du Conseil des *Trustees* de Vornado Realty Trust (NYSE) <sup>(\*)</sup> ;  
Membre du Conseil d'administration de Rockefeller Financial Services, Inc.  
et de Rockefeller & Co., Inc.

### Organisations à but non lucratif :

Administrateur, Vice-Présidente et membre du Comité exécutif du *Partnership*  
pour la ville de New York ;  
*Trustee* de The Wallace Foundation.

### Mandats échus (exercés au cours des cinq dernières années) :

En France :

–

À l'étranger :

–

(\*) *Société cotée.*

Jean-Martin Folz

### Autres mandats et fonctions actuels :

En France :

Administrateur de Saint-Gobain <sup>(\*)</sup> ;  
Administrateur de Société Générale <sup>(\*)</sup> ;  
Administrateur d'Axa <sup>(\*)</sup> ;  
Membre du Conseil de surveillance d'ONF Participations (SAS).

À l'étranger :

Administrateur de Solvay <sup>(\*)</sup> (Belgique).

### Mandats échus (exercés au cours des cinq dernières années) :

En France :

Administrateur de Carrefour <sup>(\*)</sup> (2008-2011) ;  
Président de l'Association Française des Entreprises Privées (AFEP)  
(2007-2010) ;  
Président du Directoire de Peugeot SA <sup>(\*)</sup> (1997-2007) ;  
Président d'Automobiles Peugeot ;  
Président d'Automobiles Citroën ;  
Administrateur de Banque PSA Finance ;  
Administrateur de Peugeot Citroën Automobiles ;  
Administrateur de Faurecia <sup>(\*)</sup>.

À l'étranger :

–

## James W. Leng

### Autres mandats et fonctions actuels :

En France :

-

À l'étranger :

Administrateur (*Non-Executive Director*) de TNK-BP Limited ;  
Administrateur de Pregis Holding I Corporation ;  
Administrateur de Pregis Holding II Corporation ;  
Administrateur (*Non-Executive Director*) du ministère de la Justice ;  
Administrateur (*Non-Executive Director*) de HSBC Bank plc ;  
Administrateur (*Non-Executive Director*) de JO Hambro Investment Management Ltd.

### Mandats échus (exercés au cours des cinq dernières années) :

En France :

-

À l'étranger :

Administrateur (*Non-Executive Director*) de Pilkington plc  
(11 septembre 1998 – 16 juin 2006) ;  
Président de Laporte Group Pension Trustees Ltd  
(4 juillet 2001 – 19 mars 2007) ;  
Administrateur (*Non-Executive Director*) de Hanson plc  
(1<sup>er</sup> juin 2004 – 24 août 2007) ;  
Administrateur (*Non-Executive Director*) de Corus Group plc  
(12 juin 2001 – 23 janvier 2008) ;  
Président Adjoint de Corus Group plc  
(22 avril 2002 – 23 janvier 2008) ;  
Président de Corus Group plc  
(1<sup>er</sup> juin 2003 – 23 janvier 2008) ;  
Président de Tata Steel UK Limited  
(21 janvier 2008 – 21 novembre 2008) ;  
Membre du Conseil de surveillance de Convenience Food Systems  
(7 juillet 2004 – 15 janvier 2009) ;  
Administrateur (*Non-Executive Director*) de Rio Tinto plc  
(14 janvier 2009 – 7 février 2009) ;  
Administrateur (*Non-Executive Director*) de Rio Tinto Limited  
(14 janvier 2009 – 7 février 2009) ;  
Président (*Chairman*) de Tata Steel Europe Limited  
(14 novembre 2008 – 31 mars 2009) ;  
Vice-Président (*Deputy Chairman*) de Tata Steel Limited (\*)  
(17 mai 2007 – 7 juillet 2009) ;  
Président de Doncasters Group Limited  
(20 décembre 2006 – 31 décembre 2009) ;  
Administrateur (*Non-Executive Director*) de CforC Limited  
(29 avril 2009 – 15 décembre 2010).

(\*) Société cotée.

## Klaus Mangold

### Autres mandats et fonctions actuels :

En France :

-

À l'étranger :

Vice-Président Europe de Rothschild, Paris/Londres ;  
Membre du Comité consultatif européen de Rothschild, Paris/Londres ;  
Membre du Conseil de surveillance Universitätsklinikums, Freiburg ;  
Membre du Conseil de surveillance de Metro AG (\*) ;  
Membre du Conseil de surveillance de Continental AG (\*), Hanovre, Allemagne ;  
Membre du Conseil de surveillance de TUI AG (\*), Hanovre, Allemagne ;  
Président du Conseil de surveillance d'Alstom Deutschland AG, Allemagne.

### Mandats échus (exercés au cours des cinq dernières années) :

En France :

-

À l'étranger :

Membre du Conseil de surveillance de Drees & Sommer AG, Stuttgart.

## Alan Thomson

### Autres mandats et fonctions actuels :

En France :

-

À l'étranger :

Administrateur indépendant (*Senior Independent Director*) de Johnson Matthey plc (\*) (Royaume-Uni) ;  
Président de Bodycote plc (\*) (Royaume-Uni).

### Mandats échus (exercés au cours des cinq dernières années) :

En France :

-

À l'étranger :

Vice-Président (*Deputy Chairman*) de Bodycote plc (\*) (Royaume-Uni)  
(2007-2008) ;  
Directeur Financier du Groupe Smiths Group plc (\*) (Royaume-Uni)  
(1995-2006).

## À TITRE ORDINAIRE

### Première résolution

#### (Approbation des comptes sociaux et des opérations de l'exercice clos le 31 mars 2011)

L'assemblée générale, statuant aux conditions de quorum et de majorité des assemblées générales ordinaires, connaissance prise des rapports du Conseil d'administration et des Commissaires aux comptes et des comptes sociaux établis au titre de l'exercice clos le 31 mars 2011, approuve les comptes sociaux tels qu'ils ont été établis et lui sont présentés.

Elle approuve spécialement le montant des charges non déductibles (article 39-4 du Code général des impôts) mentionné dans les comptes.

Elle approuve également les opérations traduites dans les comptes sociaux et/ou mentionnées dans les rapports.

### Deuxième résolution

#### (Approbation des comptes consolidés et des opérations de l'exercice clos le 31 mars 2011)

L'assemblée générale, statuant aux conditions de quorum et de majorité des assemblées générales ordinaires, connaissance prise des rapports du Conseil d'administration et des Commissaires aux comptes et des comptes consolidés établis au titre de l'exercice clos le 31 mars 2011, approuve les comptes consolidés tels qu'ils ont été établis et lui sont présentés.

Elle approuve également les opérations traduites dans les comptes consolidés et/ou mentionnées dans les rapports.

### Troisième résolution

#### (Affectation du résultat)

L'assemblée générale statuant aux conditions de quorum et de majorité des assemblées générales ordinaires, décide, sur la proposition du Conseil d'administration, l'affectation suivante du bénéfice de € 216 382 005,91 de l'exercice clos le 31 mars 2011 :

Résultat de l'exercice :	€ 216 382 005,91
Report à nouveau antérieur :	€ 906 148 253,86
Affectation à la réserve légale :	€ 404 115,60
Bénéfice distribuable :	€ 1 122 126 144,17
Dividendes versés :	€ 182 539 968,48
Report à nouveau :	€ 939 586 175,69

L'assemblée fixe en conséquence le dividende pour l'exercice clos le 31 mars 2011 à € 0,62 par action de € 7 de valeur nominale portant jouissance du 1<sup>er</sup> avril 2010.

Lorsqu'il est versé à des personnes physiques fiscalement domiciliées en France, le dividende est imposable à l'impôt sur le revenu au barème progressif et est éligible à l'abattement de 40 % qui résulte de l'article 158-3-2° du Code général des impôts et à l'abattement fixe annuel, sauf option pour le prélèvement forfaitaire libératoire de 19 % prévu à l'article 117 *quater* du Code général des impôts qui peut être faite lors de l'encaissement de ce dividende ou qui peut avoir été faite sur des revenus perçus au cours de la même année.

Le dividende sera détaché de l'action le 30 juin 2011 et payable en espèces le 5 juillet 2011. Dans l'hypothèse où, à la date de mise en paiement, la Société détiendrait certaines de ses propres actions, le montant du dividende leur revenant serait affecté au report à nouveau.

L'assemblée prend acte, conformément à la loi, qu'au titre des trois derniers exercices, il a été distribué les dividendes suivants :

Exercices	2009/10 (en €)	2008/09 (en €)	2007/08 (en €) <sup>(1)</sup>
Dividende par action <sup>(1) (2)</sup>	1,24	1,12	0,80

(1) Les données ont été retraitées pour prendre en compte la division par deux du nominal réalisée le 7 juillet 2008 après mise en paiement du dividende afférent à l'exercice 2007/08.

(2) Montant éligible à l'abattement de 40 % mentionné à l'article 158-3-2° du Code général des impôts.

### Quatrième résolution

#### (Renouvellement du mandat d'administrateur de M. Patrick Kron)

L'assemblée générale statuant aux conditions de quorum et de majorité des assemblées générales ordinaires, renouvelle le mandat d'administrateur de M. Patrick Kron pour une durée de quatre années, soit jusqu'à l'issue de l'assemblée générale ordinaire appelée à statuer sur les comptes de l'exercice 2014/2015.

### Cinquième résolution

#### (Renouvellement du mandat d'administrateur de Mme Candace Beinecke)

L'assemblée générale statuant aux conditions de quorum et de majorité des assemblées générales ordinaires, renouvelle le mandat d'administrateur de Mme Candace Beinecke pour une durée de quatre années, soit jusqu'à l'issue de l'assemblée générale ordinaire appelée à statuer sur les comptes de l'exercice 2014/2015.

## Sixième résolution

### (Renouvellement du mandat d'administrateur de M. Jean-Martin Folz)

L'assemblée générale statuant aux conditions de quorum et de majorité des assemblées générales ordinaires, renouvelle le mandat d'administrateur de M. Jean-Martin Folz pour une durée de quatre années, soit jusqu'à l'issue de l'assemblée générale ordinaire appelée à statuer sur les comptes de l'exercice 2014/2015.

## Septième résolution

### (Renouvellement du mandat d'administrateur de M. James W. Leng)

L'assemblée générale statuant aux conditions de quorum et de majorité des assemblées générales ordinaires, renouvelle le mandat d'administrateur de M. James W. Leng pour une durée de quatre années, soit jusqu'à l'issue de l'assemblée générale ordinaire appelée à statuer sur les comptes de l'exercice 2014/2015.

## Huitième résolution

### (Renouvellement du mandat d'administrateur de M. Klaus Mangold)

L'assemblée générale statuant aux conditions de quorum et de majorité des assemblées générales ordinaires, renouvelle le mandat d'administrateur de M. Klaus Mangold pour une durée de quatre années, soit jusqu'à l'issue de l'assemblée générale ordinaire appelée à statuer sur les comptes de l'exercice 2014/2015.

## Neuvième résolution

### (Renouvellement du mandat d'administrateur de M. Alan Thomson)

L'assemblée générale statuant aux conditions de quorum et de majorité des assemblées générales ordinaires, renouvelle le mandat d'administrateur de M. Alan Thomson pour une durée de quatre années, soit jusqu'à l'issue de l'assemblée générale ordinaire appelée à statuer sur les comptes de l'exercice 2014/2015.

## Dixième résolution

### (Autorisation à donner au Conseil d'administration à l'effet d'opérer sur les actions de la Société)

L'assemblée générale, statuant aux conditions de quorum et de majorité des assemblées générales ordinaires, après avoir pris connaissance du rapport du Conseil d'administration, autorise le Conseil d'administration, conformément aux dispositions des articles L. 225-209 et suivants du Code de commerce, à acquérir des actions de la Société dans la limite d'un nombre d'actions

représentant 10 % du capital social de la Société au 31 mars 2011, soit un nombre théorique de 29 441 930 actions de € 7 de nominal et un montant théorique maximal de € 2 060 935 100 sur la base du prix maximum d'achat fixé ci-après.

Cette autorisation pourra être utilisée :

- en vue d'annuler des actions acquises dans les conditions prévues par la loi ;
- dans le but d'attribuer ou céder des actions aux salariés, anciens salariés ou mandataires sociaux de la Société et de ses filiales au sens des articles L. 225-180 ou L. 233-16 du Code de commerce, notamment dans le cadre de plans d'épargne salariale, d'options d'achat d'actions, ou d'attribution gratuite d'actions dans les conditions prévues par la loi ;
- en vue de conserver les actions et le cas échéant de les céder, les transférer ou les échanger dans le cadre ou à la suite de toutes opérations de croissance externe dans la limite prévue par l'article L. 225-209 alinéa 6 du Code de commerce ;
- en vue de remettre des actions lors de l'exercice de droits attachés à des valeurs mobilières donnant accès au capital ;
- en vue d'assurer la liquidité et d'animer le marché du titre de la Société par un prestataire de services d'investissement dans le cadre d'un contrat de liquidité conforme à une charte de déontologie reconnue par l'Autorité des marchés financiers ;
- ainsi que dans le cadre d'une gestion active et optimisée des fonds propres de la Société et de son actionnariat.

L'acquisition, la cession, le transfert ou l'échange de ces actions pourra être effectué, dans le respect des règles édictées par les autorités de marché, sur le marché ou de gré à gré, par tous moyens, y compris par transfert de blocs, par l'utilisation ou l'exercice de tout instrument financier, produit dérivé, notamment par la mise en place d'opérations optionnelles telles que des achats et ventes d'options d'achat ou de vente, et à tout moment dans les limites prévues par les lois et règlements en vigueur, sauf en période d'offre publique visant le capital de la Société.

Le prix d'achat ne pourra dépasser € 70 par action sous réserve des ajustements liés aux opérations sur le capital de la Société. En cas d'opérations sur le capital de la Société, et plus particulièrement en cas d'augmentation de capital par incorporation de réserves et attribution gratuite d'actions, ainsi qu'en cas soit d'une division ou d'un regroupement de titres, le prix indiqué ci-dessus sera ajusté par un coefficient multiplicateur égal au rapport entre le nombre de titres composant le capital avant l'opération et le nombre de ces titres après l'opération.

La présente autorisation, qui annule et remplace l'autorisation consentie par l'assemblée générale du 22 juin 2010 dans sa onzième résolution, est conférée pour une durée de dix-huit mois à compter de la présente assemblée.

L'assemblée générale confère tous pouvoirs au Conseil d'administration avec faculté de subdélégation, pour mettre en œuvre la présente autorisation, passer tous ordres de Bourse, conclure toutes démarches et déclarations auprès de tous organismes et, d'une manière générale, faire tout ce qui sera nécessaire.



## À TITRE EXTRAORDINAIRE

### Onzième résolution

#### (Autorisation à donner au Conseil d'administration de réduire le capital par annulation d'actions)

L'assemblée générale, statuant aux conditions de quorum et de majorité des assemblées générales extraordinaires, connaissance prise du rapport du Conseil d'administration et du rapport spécial des Commissaires aux comptes établi conformément aux dispositions de l'article L. 225-209 du Code de commerce, autorise le Conseil d'administration, avec faculté de subdélégation dans les conditions prévues par la loi, à réduire le capital social, en une ou plusieurs fois, par voie d'annulation de tout ou partie des actions de la Société qu'elle pourrait acquérir dans le cadre de toute autorisation, présente ou future, donnée par l'assemblée générale ordinaire des actionnaires dans le cadre de l'article L. 225-209 précité, et ce, dans la limite de 10 % du capital, et en conformité avec toutes autres dispositions légales et réglementaires applicables.

Cette autorisation est valable pour une période de vingt-quatre mois à compter de la présente assemblée et annule et remplace celle conférée par l'assemblée générale mixte du 23 juin 2009 dans la onzième résolution.

L'assemblée générale confère tous pouvoirs au Conseil d'administration avec faculté de subdélégation dans les conditions prévues par la loi, pour procéder à cette ou ces réductions de capital et à la modification corrélative des statuts et, d'une manière générale, faire tout ce qui est nécessaire.

### Douzième résolution

#### (Pouvoirs pour l'exécution des décisions de l'assemblée et pour les formalités)

L'assemblée générale, statuant aux conditions de quorum et de majorité des assemblées générales extraordinaires, donne tous pouvoirs au porteur d'un original, d'une copie ou d'un extrait du procès-verbal de la présente assemblée pour effectuer tous dépôts et formalités où besoin sera.

## 7 Alstom en 2010/11 : Exposé sommaire

Entre le 1<sup>er</sup> avril 2010 et le 31 mars 2011, Alstom a réalisé un chiffre d'affaires de € 20,9 milliards et un résultat opérationnel de € 1 570 millions, soit une marge opérationnelle de 7,5 %. Le résultat net atteint € 462 millions, fortement affecté par des charges non récurrentes. Les prises de commandes, qui s'élevaient à € 19,1 milliards, sont en hausse par rapport au niveau faible de l'année dernière. Après un point bas au premier semestre, le second semestre

a vu un rebond marqué des commandes. Parallèlement, le cash flow libre s'est fortement redressé au second semestre 2010/11 à +€ 447 millions, à comparer à -€ 963 millions au premier semestre.

Pour plus d'informations, voir également le Document de Référence du Groupe pour l'exercice 2010/11, notamment la section « Rapport de gestion sur les résultats financiers consolidés exercice 2010/11 ».

### CHIFFRES CLÉS

(en millions d'€)	31 mars 2010	31 mars 2011 (hors Grid)	31 mars 2011 (Grid inclus <sup>(1)</sup> )	% variation mars 2011/mars 2010 (hors Grid)	% variation mars 2011/mars 2010 (Grid inclus)
<b>Données en base réelle</b>					
Commandes reçues	14 919	15 620	19 054	+ 5 %	+ 28 %
Carnet de commandes	42 561	41 685	46 816	- 2 %	+ 10 %
Chiffre d'affaires	19 650	17 270	20 923	- 12 %	+ 6 %
Résultat opérationnel	1 779	1 352	1 570	- 24 %	- 12 %
Marge opérationnelle	9,1 %	7,8 %	7,5 %	NA	NA
Résultat net	1 217	NA	462	NA	- 62 %
Cash flow libre	185	NA	- 516	NA	NA

(1) Consolidé de juin 2010 à mars 2011.

### PRÉSENTATION DE L'ACTIVITÉ AU COURS DE L'EXERCICE CLOS LE 31 MARS 2011

Les résultats de l'exercice 2010/11 traduisent une performance opérationnelle conforme aux prévisions. Après trois semestres consécutifs de faibles commandes, le second semestre 2010/11 a été marqué par un fort rebond, avec, comme annoncé, un quatrième trimestre plus élevé que le troisième. Cette évolution positive de la situation commerciale a entraîné une amélioration sensible de la génération de cash dans la seconde partie de l'année. La reprise des commandes s'appuie sur de nombreux succès remportés dans les pays émergents où la demande devrait continuer de croître, tandis que l'activité des pays développés reste ralentie. Ce déplacement géographique de la demande ouvre une nouvelle phase pour Alstom. Pour saisir les futures opportunités tout en maintenant sa compétitivité, le Groupe a prévu d'adapter sa présence géographique et de renforcer son offre innovante. Au cours de l'exercice, Alstom a en conséquence poursuivi son implantation dans les BRICs et signé plusieurs accords de partenariat dans ces zones clés, alors que des plans d'ajustement de la capacité de certains sites ont été lancés en Europe et en Amérique du Nord. Par ailleurs, les dépenses de recherche et développement ont été maintenues à un niveau élevé pour permettre à Alstom de rester à la pointe de la technologie. Conforté par la reprise des commandes observée au second semestre 2010/11, le Groupe confirme que la marge opérationnelle de l'exercice 2011/12 devrait se situer entre 7 % et 8 %.

#### Fort rebond des commandes au second semestre

Au cours de l'exercice 2010/11, Alstom a enregistré € 19,1 milliards de commandes, en hausse de 28 % par rapport à l'année dernière, Grid inclus. Encore difficile au premier semestre 2010/11, l'activité commerciale s'est nettement améliorée au cours du second semestre. D'importants succès ont été remportés dans les pays émergents, qui ont représenté environ 60 % du total des commandes enregistrées (contre 35 % en 2009/10). Au 31 mars 2011, le carnet de commandes s'élevait à € 46,8 milliards, soit vingt-six mois de chiffre d'affaires.

Au sein du Secteur Power, l'activité Thermal Systems & Products a reçu des commandes pour des centrales à gaz à Singapour, en Inde et au Moyen-Orient, pour des équipements de centrales nucléaires en Chine et pour des systèmes de contrôle environnemental en Afrique du Sud. L'activité Thermal Services a réalisé une année exceptionnelle avec un niveau de commandes à € 5,2 milliards. D'importants contrats d'Opération et de Maintenance ont été enregistrés à Singapour, en Espagne et à Taïwan, ainsi que des commandes majeures de réhabilitation de centrales en France et en Pologne. L'activité

Renewables a, quant à elle, été retenue sur des projets hydroélectriques en Amérique du Sud et en Suisse et elle a conclu des contrats éoliens au Brésil et au Royaume-Uni.

Au cours de l'exercice 2010/11, le Secteur Transport a remporté des commandes majeures de locomotives en Russie et au Kazakhstan, de trains régionaux en France et en Suède, de trains à très grande vitesse au Maroc, de métros au Canada, à Saint-Domingue, au Panama, en Inde et au Brésil, ainsi que de tramways en France et en Tunisie. Des contrats de maintenance pour des flottes de trains grandes lignes ont également été enregistrés aux États-Unis, de même que plusieurs commandes de signalisation en Europe et en Chine.

Le Secteur Grid a signé un volume important de contrats de petite et moyenne tailles sur l'ensemble de sa gamme, dont des sous-stations en Europe de l'Ouest, en Russie et au Brésil, et des systèmes de gestion du réseau en Europe et au Moyen-Orient.

## Une performance opérationnelle conforme aux prévisions

Le chiffre d'affaires du Groupe s'élève à € 20,9 milliards, en hausse de 6 % par rapport à l'année dernière, Grid inclus. À € 11,7 milliards, les ventes du Secteur Power sont en recul de 16 % en raison du faible niveau de commandes des précédents semestres. Les ventes du Secteur Transport, à € 5,6 milliards, sont en légère baisse, tandis que le Secteur Grid, avec € 3,7 milliards sur dix mois, a réalisé un chiffre d'affaires supérieur aux attentes.

Au cours de l'exercice 2010/11, le résultat opérationnel a atteint € 1 570 millions, contre € 1 779 millions l'année précédente. La marge opérationnelle, qui s'établit à 7,5 % pour le Groupe (7,8 % hors Grid), est conforme aux prévisions. Comme attendu, elle est en baisse pour le Secteur Power (9 % en 2010/11 contre 10,6 % en 2009/10) ; elle demeure globalement stable autour des 7 % pour le Secteur Transport tandis qu'elle atteint 6 % pour le Secteur Grid.

Le résultat net, qui inclut un impact négatif spécifique de € 158 millions lié à l'acquisition de Grid, s'est établi à € 462 millions, en baisse par rapport au niveau record de € 1 217 millions atteint l'année précédente. Cette évolution résulte principalement des charges élevées de restructuration liées aux plans d'ajustement des effectifs chez Power Thermal en Europe et en Amérique du Nord et dans certains sites du Secteur Transport en Europe.

## Une situation financière solide

Particulièrement négatif au premier semestre 2010/11, le cash flow libre a été fortement positif dans la seconde partie de l'année, porté par la reprise des commandes. Pour l'exercice entier, le cash flow libre s'élève à -€ 516 millions.

D'une situation de trésorerie nette de € 2 222 millions au 31 mars 2010, Alstom est passé à une situation de dette nette de € 1 286 millions au 31 mars 2011, conséquence du financement de l'acquisition de Grid (€ 2 351 millions), du cash flow libre négatif de la période et du paiement du dividende au titre de 2009/10.

Les fonds propres sont restés quasiment stables passant de € 4 101 millions au 31 mars 2010 à € 4 152 millions au 31 mars 2011, après impact de l'évolution des fonds de retraite et du paiement du dividende.

## Dividende

Le Conseil d'administration a décidé de proposer à cette assemblée générale, le versement d'un dividende de € 0,62 par action (contre € 1,24 payé au titre de l'exercice dernier), correspondant à un taux de distribution de 40 %, supérieur à celui d'environ 30 % des années précédentes. En cas d'approbation, le dividende sera versé le 5 juillet 2011.

## Une nouvelle étape pour Alstom

Après une activité très soutenue en 2007/08 puis une chute marquée des commandes au cours des dix-huit mois suivants, Alstom a connu une forte reprise commerciale au cours du second semestre 2010/11, portée par des succès dans les pays émergents, qui contraste avec l'activité moins dynamique des pays matures.

Afin de bénéficier des opportunités de ces régions en forte croissance, Alstom a conclu au cours de l'année, dans ses trois secteurs d'activité, plusieurs partenariats en Russie, en Inde et en Chine. Le 20 avril, le Groupe a annoncé un projet de société commune à 50/50 avec Shanghai Electric pour créer le leader mondial du marché des chaudières pour centrales électriques au charbon. Par ailleurs, Alstom a consacré plus de € 500 millions à ses dépenses d'investissement, notamment pour moderniser ses usines et développer sa base industrielle dans les BRICs.

Dans le même temps, Alstom a lancé un plan de restructuration de son activité Power Thermal visant à ajuster ses capacités à la faible demande de centrales à gaz et au charbon en Europe et en Amérique du Nord. En mars dernier, le Secteur Transport a également annoncé un plan d'adaptation des effectifs et d'amélioration de la compétitivité de certains de ses sites en Italie, Allemagne et Espagne.

Au-delà de cette adaptation géographique, Alstom veut rester à la pointe de la technologie. Au cours de l'année, les dépenses de recherche et développement ont été maintenues à un niveau élevé atteignant plus de € 700 millions Grid inclus. Afin d'accompagner la croissance de la demande pour les énergies décarbonées, outre les programmes consacrés au captage et au stockage du CO<sub>2</sub>, le Secteur Power met l'accent sur le développement de l'éolien onshore et offshore ainsi que sur celui du solaire thermique ; Power a également poursuivi activement ses programmes de modernisation de sa gamme de turbines. L'objectif du Secteur Grid est de renforcer son offre technologique et de croître dans les domaines stratégiques du transport d'électricité à très haute tension et des réseaux intelligents. Au cours de l'exercice, afin d'étendre son savoir-faire dans le domaine de la gestion des réseaux, le Secteur a créé une société commune avec Bouygues pour les éco-quartiers et fait l'acquisition de Psymetrix et Uisol. Le Secteur Transport a, pour sa part, continué à investir dans les activités de haute technologie, tout en développant des produits adaptés à la demande spécifique des marchés émergents. Enfin, afin de se différencier de ses concurrents, le Groupe se concentre également sur son savoir-faire en matière de services et ses projets clés en main.

## Perspectives

Tout en s'attachant à prolonger ses performances commerciales encourageantes des derniers mois, Alstom continue à mettre l'accent sur la qualité de ses produits, l'exécution de ses projets et la stricte maîtrise de ses coûts.

Conforté par la reprise des commandes observée au second semestre 2010/11, le Groupe confirme que la marge opérationnelle de l'exercice 2011/12 devrait se situer entre 7 % et 8 %.

Ces perspectives s'appliquent au périmètre actuel du Groupe et sont inévitablement soumises à un certain nombre de facteurs de risque et d'incertitude importants (tels que ceux décrits dans le Document de Référence d'Alstom 2010/11 à la section « Facteurs de risques » ou tout autre risque non recensé qui viendrait à se matérialiser) qui font que les résultats finalement obtenus pourront différer de ces objectifs ou prévisions. Ces informations de nature prospective n'ont de valeur qu'au jour de leur formulation et Alstom n'assume aucune obligation de mise à jour ou de révision de celles-ci, que ce soit en raison de nouvelles informations qui seraient à sa disposition, de nouveaux événements ou pour toute autre raison, sous réserve de la réglementation applicable.

## 8 Résultats et autres éléments caractéristiques de la Société relatifs aux cinq derniers exercices

### COMPTES SOCIAUX

(Article R. 225-102, alinéa 2 du Code de commerce)

	31 mars 2007	31 mars 2008	31 mars 2009	31 mars 2010	31 mars 2011
<b>Capital en fin d'exercice</b>					
a) Capital social ( <i>en milliers d'€</i> )	1 940 641	1 982 430	2 013 576	2 056 894	2 060 935
b) Nombre d'actions émises	138 617 201	141 602 127	287 653 703	293 841 996	294 419 304
c) Valeur nominale ( <i>en €</i> )	14	14	7	7	7
<b>Opérations et résultats en fin d'exercice (<i>en millions d'€</i>)</b>					
a) Revenus du portefeuille	-	-	-	-	-
b) Résultat avant impôts, amortissements, dépréciations et provisions	92	128	177	118	125
c) Produits d'impôt sur les bénéfices	29	72	68	52	85
d) Résultat après impôts, amortissements, dépréciations et provisions	2 701	180	238	151	216
e) Résultat distribué	111	227	323	364	183
<b>Résultats par action (<i>en €</i>)</b>					
a) Résultat après impôts, mais avant amortissements, dépréciations et provisions	0,88	1,42	0,85	0,58	0,71
b) Résultat après impôts et amortissements, dépréciations et provisions	19,49	1,27	0,83	0,51	0,73
c) Dividende attribué par action	0,80	1,60	1,12	1,24	0,62
<b>Personnel</b>					
a) Effectif moyen de la Société	-	-	-	-	-
b) Montant de la rémunération du Président-Directeur Général ( <i>en milliers d'€</i> )	2 228	2 391	2 466	2 310	2 045
c) Montant des sommes versées au titre des avantages sociaux de l'exercice ( <i>en milliers d'€</i> )	540	579	754	651	521



## NOTES



## 9 Demande d'envoi de documents et de renseignements

(Article R. 225-83 du Code de commerce)

Assemblée générale mixte du 28 juin 2011

Je soussigné(e)  Mme  Mlle  M.  Société

Nom (ou dénomination sociale) : .....

Prénom : .....

Adresse : .....

Localité, si différente du bureau distributeur : .....

Propriétaire de :           actions nominatives d'ALSTOM

et/ou de :           actions au porteur d'ALSTOM

Demande l'envoi des documents et renseignements concernant l'assemblée générale susvisée, tels qu'ils sont énumérés par l'article R. 225-83 du Code de commerce (l'ensemble des documents et renseignements complémentaires sont contenus dans le Document de Référence 2010/11).

Fait à : ..... le : ..... 2011

Signature :

**AVIS :** Conformément à l'article R. 225-88 du Code de commerce, les propriétaires d'actions nominatives peuvent, par une demande unique, obtenir de la Société l'envoi des documents et renseignements visés aux articles R. 225-81 et R. 225-83 du Code de commerce à l'occasion de chacune des assemblées générales ultérieures. Au cas où l'actionnaire désirerait bénéficier de cette faculté, mention devra en être portée sur la présente demande.

**Cette demande est à retourner :**

- si vos actions sont nominatives, à BNP Paribas Securities Services – CTS – Service Assemblées – 9, rue du Débarcadère, 93761 Pantin Cedex ;
- si vos actions sont au porteur, à l'intermédiaire financier qui assure la gestion de votre compte titres.

CÔTÉ  
CORP

Conception et réalisation :

# ALSTOM

Société anonyme au capital de € 2 061 103 821  
3, avenue André Malraux  
92300 Levallois-Perret  
RCS : 389 058 447  
[www.alstom.com](http://www.alstom.com)